

RAPPORT ANNUEL 2012

SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Etabli conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Rédaction assurée par le Service Technique de la Communauté de Communes du Volvestre

Document à la disposition des usagers de la Communauté de Communes du Volvestre et au sein des collectivités adhérentes



Présentation et caractéristiques de la Communauté de Communes du Volvestre

ABREVIATIONS	4
Présentation et caractéristiques	6
Organisation du service public d'élimination des déchets ménagers.....	8
La pré-Collecte.....	10
Mise à disposition des contenants	10
Entretien et maintenance des matériels	10
Bilan de l'optimisation	11
La collecte	12
La collecte avec les Bennes à Ordures Ménagères	12
La collecte des déchets encombrants	12
Les apports volontaires.....	13
Le Verre	13
Les déchetteries.....	14
Les DASRI	15
Le transfert des déchets	16
Le transport.....	16
Le traitement des déchets collectés.....	17
Les ordures ménagères résiduelles.....	19
Les emballages recyclables.....	19
Les déchets dangereux des ménages.....	19
Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).....	19
Les métaux et les pneus	19
Les déchets verts	19
Les déchets inertes	19
Le compostage domestique.....	19
La prévention des déchets	20
L'équipe technique	21
Absentéisme	21
La formation professionnelle et la prévention	22
Marchés et convention passées en 2012	23
Dépenses 2012.....	24
Recettes 2012.....	24
Solde à financer par le budget général.....	24
€/Tonnes et €/habitants desservis	24
Relations externes et communication.....	25
Bilan 2012 et Perspectives 2013.....	27 et 28

Sommaire des tableaux, figures et graphiques

Tableau 1 Population prise en compte	8
Tableau 2 Nombre de contenants neufs distribués en 2012.....	10
Tableau 3 Recensement des réclamations en 2012.....	11
Tableau 4 Bilan des tonnages et des distances parcourues en 2012	12
Tableau 5 Tonnages de la collecte des encombrants en 2011 et 2012	13
Tableau 6 Tonnage de verre collecté en apport volontaire.....	13
Tableau 7 Quantités collectées en déchetteries en 2011 et 2012	14
Tableau 8 Données relatives aux boîtes de DASRI pour 2010-2011-2012	15
Tableau 9 Quantités de déchets qui sont transférées par le quai de transfert 2011-2012	16
Tableau 10 Différents modes de traitement des déchets.....	18
Tableau 11 Effectif du service technique	21
Tableau 12 Bilan des absences en 2012	21
Tableau 13 Marchés publics et conventions passées en 2012.....	23
Tableau 14 Tableau des couts en 2012	24
Tableau 15 Thèmes des interventions à Radio Galaxie	26
Figure 1 Cartographie du territoire de la Communauté de Communes du Volvestre	6
Figure 2 Bilan des collectes des déchets ménagers.....	20
Figure 3 Article paru dans la Dépêche du Midi	25
Schéma 1 Les différents modes d'organisation de la collecte des déchets ménagers.....	9
Annexe 1 Partenariat avec les Eco organismes	29

ABREVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie.

APV : Apport volontaire.

CC : Communauté de Communes.

CCV : Communauté de Communes du Volvestre.

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux.

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique.

DDM : Déchets Dangereux des Ménages.

EM ou EMR : Emballages ménagers recyclables soit cartons et cardonnets d'emballages.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

JRM : Journaux, Revues, Magazines.

OM : Ordures Ménagères – Déchets issus de l'activité domestique des ménages.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles – Déchets restant après collectes sélectives.

PAP : Porte à porte.

PET : Catégorie de Plastique recyclable

PEHD : Catégorie de Plastique recyclable

PP : Catégorie de Plastique recyclable

Selon le barème E d' Eco emballages, le carton qui fait partie des EMR est maintenant séparé en deux catégories distinctes, dans la phase de tri :

PCC : Papier carton complexé (anciennement ELA : Emballages pour liquides alimentaires ou briques alimentaires.)

PCNC : Papier Carton Non Complexé

GLOSSAIRE

Le présent glossaire tient compte des compétences et du mode d'organisation du service rendu par la Communauté de Communes du Volvestre.

Collecte en porte à porte (PAP) : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire (APV): Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre.

Collectes sélectives : Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (par exemple : matériaux secs, déchets encombrants des ménages...).

Déchets des déchetteries : Principalement les déchets des encombrants (matelas, DEEE, gros cartons, déchets verts...) ou dangereux (peintures, solvants...).

A noter quelques particularités dans le cadre du présent rapport annuel :

- les recyclables secs collectés en point d'apport volontaire en déchetteries sont réintégrés dans le flux recyclables secs des ordures ménagères.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont ceux collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles et par les collectes sélectives (hors déchetteries, collectes d'encombrants).

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : Part des ordures ménagères restant après collectes sélectives.

Emballages Ménagers (EM) : Ensemble des emballages ménagers tels que bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires, petits cartonnages, et journaux, magazines collectés sélectivement en apport volontaire ou en porte à porte ainsi que les bouteilles, pots et bocaux en verre collectés en apport volontaire.

Déchets Dangereux des Ménages : Déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.

Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) : Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif **des personnes en automédication**. Sont notamment concernés, les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur (décret 97-1 048 du 6 novembre 1997 et arrêtés du 7 septembre 1999).

PRÉSENTATION ET CARACTÉRISTIQUES

Désireux de créer un véritable espace de solidarités 27 communes se sont regroupées en 1996 pour former la Communauté de Communes du Volvestre :

- 7 communes du canton de Carbonne : Bois de la Pierre, Carbonne, Marquefave, Montaut, Montgazin, Peyssies, Saint Sulpice sur Lèze
- 10 du canton de Rieux Volvestre : Bax, Gensac, Goutevernisse, Lacaugne, Latrape, Lavelanet de Comminges, Mailholas, Rieux, Salles sur Garonne, Saint Julien sur Garonne
- 9 du canton de Montesquieu Volvestre : Canens, Castagnac, Gouzens, Lapeyrère, Latour, Massabrac, Montbrun Bocage, Montesquieu Volvestre, Saint Christaud
- 1 du canton de Le Fousseret : Lafitte-Vigordane.

La Communauté de Communes du Volvestre se situe à 20 minutes de Toulouse, au pied des Pyrénées entre les vallées de la Lèze et de la Garonne.

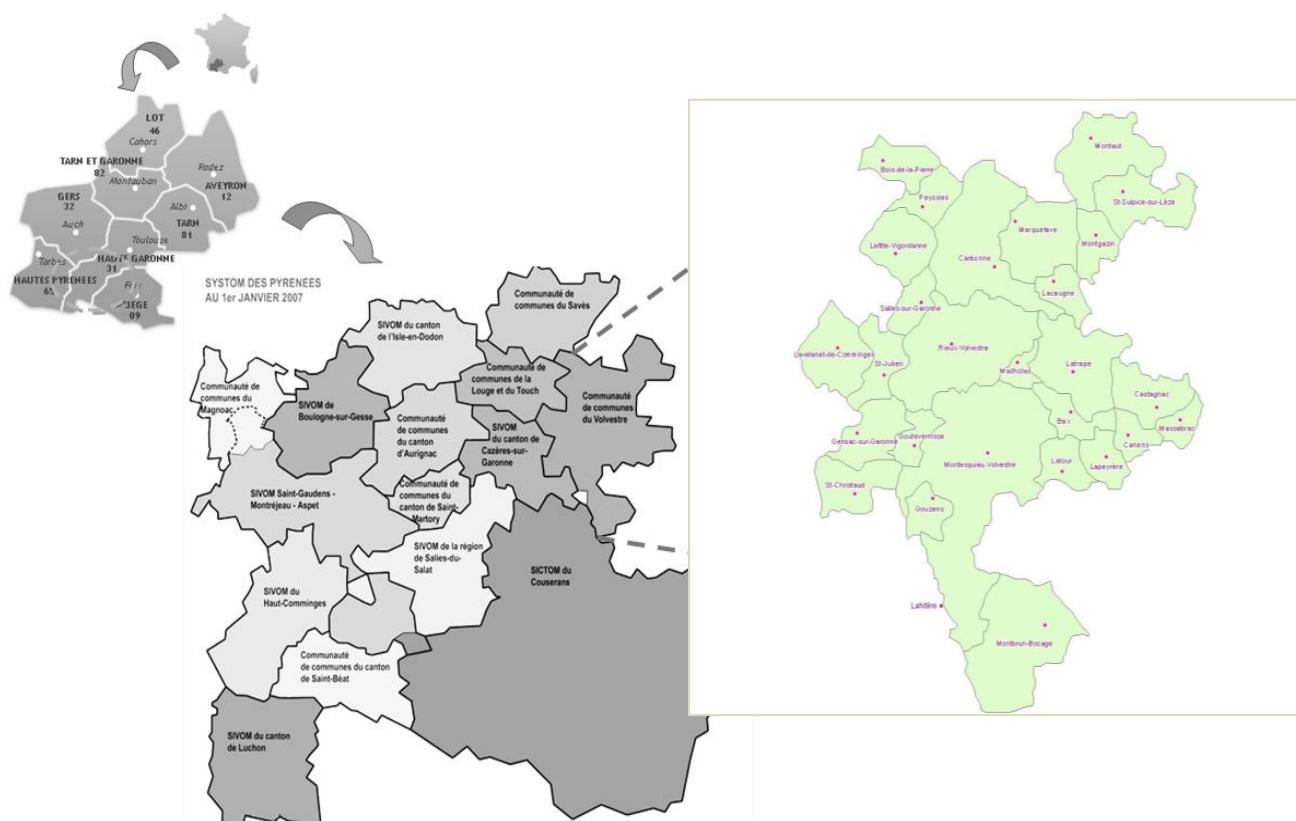


Figure 1 Cartographie du territoire de la Communauté de Communes du Volvestre

La communauté de communes s'étend sur un vaste territoire de plus de 350 km². L'habitat y est essentiellement rural et semi rural avec une densité d'habitat vertical de 2.16%. La population réside principalement en logement individuel.

La population des communes adhérentes représente 20600 habitants. (Pour l'année 2012, la population prise en compte est la population issue du recensement 2010 officielle au 01/01/2013 selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)).

Les compétences de la Communauté de Communes du Volvestre :

Protection et mise en valeur de l'environnement

*Mise en œuvre d'une politique globale d'élimination des déchets dans le cadre du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

*Création, aménagement, gestion et entretien de la zone d'activités ACTIVESTRE et de son Hôtel d'Entreprises
Développement d'une Politique du tourisme.*

Création, aménagement de la voirie communale

*Création, aménagement et entretien de certains ouvrages de voirie communale,
Délégation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes membres.*

Politique de l'habitat et du cadre de vie

*Définition et suivi d'une politique intercommunale en matière de logement : élaboration d'un PLH, gestion et suivi de la mise en œuvre des actions s'y rapportant
Mise en œuvre des différentes études concernant l'amélioration de l'habitat et l'offre locative sur le territoire
Mise en œuvre des actions visant à améliorer l'offre locative sur le territoire
Conseil et assistance aux communes et aux habitants sur toutes les questions relatives à l'habitat.*

L'aménagement de l'espace communautaire

*Elaboration et gestion d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et d'un schéma de secteur
Acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires
Contractualisation dans le cadre d'un Pays*

Actions en faveur de la petite enfance

*Création, aménagement et gestion des crèches
Création et animation d'un relais d'assistantes maternelles*

Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants, dans le cadre des réglementations en vigueur

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Population concernée par la pré collecte et la collecte des déchets ménagers

	Ordures Ménagères	Emballages ménagères	Verre (Apport volontaire)	Compostage	Collecte des encombrants
Population adhérente	20600	20600	20600	20600	20600
Population desservie en prestation	53	53	53	53	53
Collectivité desservie en prestation	Lahitère	Lahitère	Lahitère	Lahitère	Lahitère
Population totale desservie	20653	20653	20653	20653	20653

Tableau 1 Population prise en compte

La **population dite adhérente** concerne la population des 27 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Volvestre.

La **population desservie en prestation** est la population pour laquelle le service d'élimination des déchets, est assuré par le service déchets de la Communauté de Communes du Volvestre.

Enfin la **population totale desservie** est la population adhérente à laquelle s'ajoute la population desservie en prestation. Elle diffère en fonction de la prestation assurée par la collectivité : collecte, accès aux déchetteries ou utilisation du quai de transfert.

La communauté de Commune du Volvestre collecte les déchets des ménages ainsi que les déchets des professionnels, assimilables à des déchets de ménages.

La filière de collecte s'organise en plusieurs étapes :

- La pré-collecte : Ensemble des opérations d'évacuation des déchets de leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par les services de collecte. Il s'agit des actions de mise à disposition de contenants ainsi que leur entretien et maintenance.
- La collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers le centre de transfert
- Le transfert : Ensemble des opérations qui contribuent à orienter les déchets collectés vers les unités de valorisation
- Le transport : Opération qui consiste à assurer l'acheminement des déchets collectés et transférés vers l'installation de traitement pour lesquelles ils sont destinés

- Le traitement : Ensemble des opérations qui permettent la valorisation, le recyclage ou le stockage des déchets

Compétence exercées par la Communauté de Communes du Volvestre :
Pré collecte, Collecte, Transfert

Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires extérieurs.

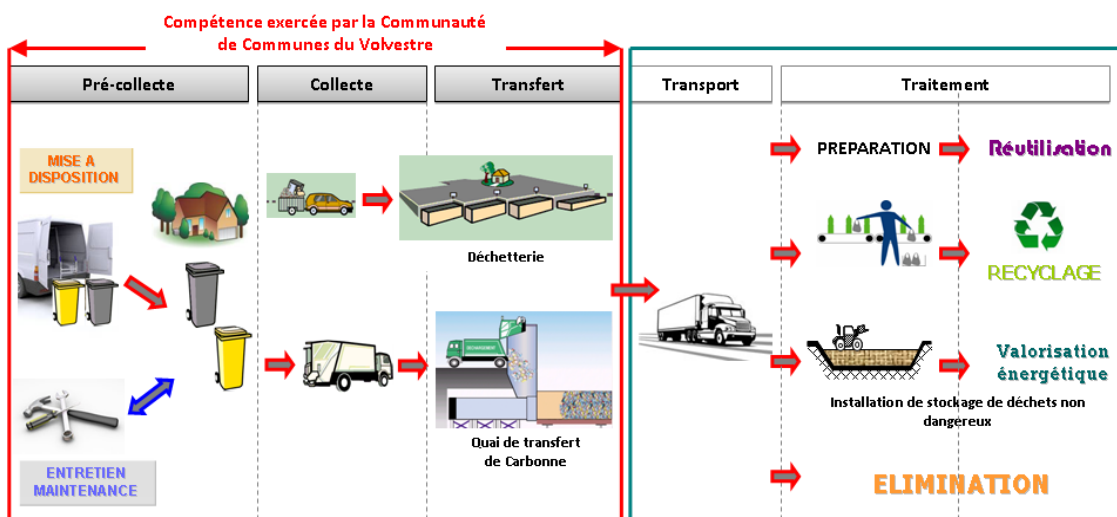


Schéma 1 Les différents modes d'organisation de la collecte des déchets ménagers

LA PRÉ-COLLECTE

La pré collecte englobe toutes les actions en amont de la collecte.

→ MISE A DISPOSITION DES CONTENANTS

Des bacs sont mis à disposition de chaque usager afin que la collecte soit optimale. Chaque usager constituant un foyer bénéficie de deux conteneurs : un conteneur avec couvercle gris qui sert à stocker et présenter les ordures ménagères résiduelles lors de la collecte, et un conteneur avec couvercle jaune pour tous les emballages recyclables.

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte et rentrés après la collecte.

Nombre conteneurs neufs distribués		2012
BACS GRIS	120l	108
	240l	87
	660l	89
	1100l	1
BACS JAUNES	120l	43
	240l	159
	660l	29
	1100l	0
COMPOSTEURS		162

Tableau 2 Nombre de contenants neufs distribués en 2012

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES MATERIELS

Les bacs peuvent être échangés sur demande de l'utilisateur, à condition que le volume du bac demandé soit en cohérence avec la quantité de déchets produits.

Après un usage prolongé, ou une détérioration, il est parfois nécessaire de procéder à des opérations de réparation des bacs endommagés (changement de couvercle cassé, roue cassée...). En cas de dommages trop importants ou de disparition, les contenants sont remplacés par des contenants d'occasion ou neuf.

Un agent est ponctuellement affecté à la maintenance des bacs et à leur remplacement. Les bacs sont livrés à domicile, chez l'utilisateur, sur sa demande ou signalement des équipes de collecte.

L'ensemble des demandes et réclamations est systématiquement enregistrées et répertorié.

Types de demandes	Comptabilisation 2011	Comptabilisation 2012	Evolution
Echanges/Détériorations	447	647	44.74 %
Vol/Disparition	93	98	5.37 %
Reprise de bacs	49	20	- 59.10%
Supplément	50	48	- 4.00 %
Brûlés	5	2	- 60%
Total	644	815	26.55 %

Tableau 3 Recensement des réclamations en 2012

→BILAN DE L'OPTIMISATION

Le projet d'optimisation des collectes lancé en 2011 a permis une modification des circuits de collecte et une réorganisation des tournées. En effet, à partir de décembre 2011, la collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine sur tout le territoire. Les centres bourgs de Carbonne, Marquefave, Montesquieu Volvestre, Rieux Volvestre ainsi que Saint Sulpice sur Lèze bénéficient de deux collectes par semaine.

La fréquence des collectes pour les bacs jaunes est passée à une collecte tout les quinze jours sur le territoire. Pour palier à la baisse de fréquence pour les bacs jaune, la collectivité a proposé aux administrés de la Communauté de Communes du Volvestre d'acquérir un bac jaune de 240 litres (initialement ils étaient équipés de 120 litres). Les changements de bacs ont été effectués par les services techniques sur demande des usagers.

Depuis novembre 2011 et suite à l'optimisation 502 bacs pour les emballages ménagers ont été changés, 386 bacs pour les ordures ménagères résiduelles (soit un passage de 120 l à 240 litres).

LA COLLECTE

→ LA COLLECTE AVEC LES BENNES A ORDURES MENAGERES

La collectivité propose une collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, en bac noir, ainsi qu'une collecte des Emballages Ménagers en bac jaunes, sur tout le territoire. Cette collecte s'effectue en porte à porte principalement, sauf sur certains secteurs qui sont collectés en point de regroupement pour les besoins de services.

La Communauté de Communes du Volvestre est équipée de sept bennes à ordures ménagères.

Année		Total Tonnages collectés (t)	Evolution tonnages n/n-1 (%)	Distance totale parcourue pour la collecte (km)	Evolution km n/n-1 (%)	kg/km	Evolution kg/km n/n-1 (%)	Population	kg/hab	Evolution kg/hab n/n-1 (%)
2012	TOTAL	5 519	- 6,40%	101 962	- 10.20%	54	12,50%	20 653	267,23	- 6,20%
	OMR	4511	- 4,10%	68 591	- 10.00%	65,76	20,53%	20 653	218,40	- 4,00%
	EM	1008	- 15.20%	33 371	- 10.50%	30,22	5,77%	20 653	48,83	- 15.00%
2011	TOTAL	5 894	6,50%	113 544	0,14%	48	-1,0%	20 683	284,96	3,53%
	OMR	4706	5,80%	76 241	0,015%	54,56	-7,0%	20 683	227,53	2,89%
	EM	1188	9,30%	37 303	1,00%	28,57	-3,0%	20 683	57,43	6,07%

Tableau 4 Bilan des tonnages et des distances parcourues en 2012

- On observe une baisse de 6 % des tonnages collectés.

Bilan de l'optimisation

La réorganisation des circuits de collecte a engendré une baisse de 10 % des distances parcourues par les camions, et a permis d'augmenter de 12 % les kilogrammes collectés par kilomètres parcourus.

→ LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Cette collecte s'effectue un fois par semestre en porte à porte à la demande des usagers du service. Ce service concerne les déchets volumineux (qui ne peuvent pas entrer dans le coffre d'une voiture) que les usagers n'ont pas les moyens d'évacuer par leur propre moyens ou à travers le réseau de collecte des bacs noirs.

Cette collecte s'effectue grâce à un camion équipé d'un grappin permettant d'enlever les déchets lourds et volumineux. La collecte des DEEE encombrants s'effectue grâce à un camion Master.

		2009	2010	2011	2012	évolution n/n-1
Nombre de points collectés		358	274	273	308	12.80%
Tonnages (T)	METAUX	9,68	7,91	6,2	7,07	14.00%
	DEEE	12,51	4,99	4,74	6,02	27%
	DIB	13,91	16,82	14,1	19,64	39.30%
	TOTAL	36,1	29,72	25,04	32,73	30.70%
Kms		3061	2166	2076	1776	-14.50%

Tableau 5 Tonnages de la collecte des encombrants en 2011 et 2012

- On observe une baisse des kilomètres parcourus de 14.50 %, et une augmentation des tonnages collectés de 30.70 %

LES APPORTS VOLONTAIRES

Ce mode de collecte est valable pour plusieurs types de déchets. L'utilisateur se rend sur un point d'apport volontaire pour évacuer ses déchets :

- Des colonnes à verre sont en permanence à disposition des usagers et réparties sur l'ensemble du territoire (83 points d'apports volontaires)
- Les déchetteries accueillent le public du mardi au samedi, de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18h.

→ LE VERRE

	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Tonnages collectés	600 tonnes	671 tonnes	736 tonnes	725 tonnes	- 1,50 %
Verre collecté en kg/habitant	30,60 kg/hab	33,40 kg/hab	35,5 kg/hab	35,1 kg/hab	-1,10 %

Tableau 6 Tonnage de verre collecté en apport volontaire

→ LES TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

Le bilan de la collecte textile en 2012 fait état de **27 tonnes de déchets TLC** collectés sur l'ensemble du territoire, à raison d'un collecteur textile par communes installé en partenariat avec le Relais 32 et la CCV.

→ LES DECHETTERIES

- L'ensemble des déchets présentés dans le tableau ci dessous sont collectés en déchetterie pour être recyclés valorisés ou éliminés.

2012	TONNES		EVOLUTION	KG/HAB
	2011	2012	2011/2012	2012
JRM	68,52	60,32	-12,00%	2,18
Cartons	76,54	106,80	39,50%	3,85
Verre	75,40	89,82	19,10%	3,24
Métaux	344,1	312,54	-9,20%	11,28
DEEE	199,21	198,47	-0,40%	7,16
Tontes feuilles	488,78	416,12	-14,90%	15,02
Branches	944,83	803,51	-15,00%	29,00
Bois	593,15	615,91	3,80%	22,23
DDM	14,46	22,65	56,60%	0,82
Huile minérale	13,78	10,80	-21,60%	0,39
Batteries	0,90	4,78	431,10%	0,17
Déchets Industriels banaux	1487,41	1474,60	-0,90%	53,22
Inertes	2272,98	1859,92	-18,20%	67,12
Pneus	1400	851 non facturés et 184 facturés		
TOTAUX (hors pneus)	6580,06	5976,24	-9,20%	148,55 (hors inertes)

Mise en place d'une benne de Réemploi Emmaüs à la déchetterie de Carbonne

Tableau 7 Quantités collectées en déchetteries en 2011 et 2012

→ LES DASRI

- Les DASRI, déchets d'activité de soins à risques infectieux, pour les patients en auto traitement sont récupérés en déchetterie.

Les patients en auto-traitement médical ont la possibilité de se procurer une boîte sécurisée pour se débarrasser des objets piquants, coupants, tranchants susceptibles de présenter des risques infectieux ou toxiques (aiguilles, seringues, lancettes...).

Les boîtes pour DASRI sont disponibles sur présentation d'une ordonnance justifiant d'un auto-traitement médical, dans l'une des cinq pharmacies partenaires du territoire de la Communauté de Communes du Volvestre :

- à Carbonne : Pharmacies CROCHERIE et JOANNY-MOULIS-BLIN,
- à Rieux-Volvestre : Pharmacie ALBERT,
- à Montesquieu -Volvestre : Pharmacie BORREDON-ESTERLE,
- à Saint Sulpice-sur-Lèze : Pharmacie NOURY

Une fois pleines, ces boîtes sont collectées auprès d'un des deux sites suivants :

- Déchetterie de Carbonne,
- Déchetterie de Montesquieu-Volvestre,

Une convention a été passée avec la Communauté de Communes de Garonne-Louge : les boîtes prescrites aux particuliers demeurant sur le territoire de la Communauté des Communes de Garonne-Louge (Noé, Longages, Capens) seront reprises dans les déchetteries de la Communauté des Communes du Volvestre pour incinération.

Chaque boîte est numérotée afin de garantir la confidentialité du patient et assurer ainsi son suivi, de la mise à disposition, jusqu'au certificat de destruction dans un centre spécialisé (site SETMI incinérateur du Mirail à Toulouse).

	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Nombre de boîtes fournies par la CCV aux partenaires pour stock (pharmacies et déchetteries)	585	605	530	- 12.40%
Nombre de boîtes collectées et prises en charge par la CCV pour incinération	392	465	490	5.40 %

Tableau 8 Données relatives aux boîtes de DASRI pour 2010-2011-2012

LE TRANSFERT DES DÉCHETS

Le transfert est l'ensemble des opérations qui consistent à orienter les déchets collectés vers les unités de valorisation.

Les déchets ménagers collectés transitent donc par le **quai de transfert** de Carbonne avant d'être acheminés vers les différents centres de traitement.

Ils sont transférés soit dans des bennes, soit dans des semi-remorques en fonction du type, de la quantité de déchets à transférer ou encore de leur destination.

A ce titre, la CCV a établi une convention pour accueillir sur le quai de transfert de la déchetterie de Carbonne les différents prestataires pour le transfert de leurs déchets ménagers vers les centres de traitement.

Population pour 2012	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Evolution 2011/2012	Total annuel/Collectivité - quai de transfert année 2012				
				OMR	EM	DIB	JRM	Cartons
CC Volvestre (pop 2012:20653)	7334	7235,88	- 1,30%	4510,67	1008,42	1554,97	49,2	112,62
CC Savès (pop 2012 : 15886)	3009,64	3018	0,30%	3018	x	x	x	x
CC Garonne-Louge (pop 2012 : 5923)	1622,29	1606	- 1,00%	1606	x	x	x	x
CC Louge et Touch (pop 2012 : 5180)	1233	1221,68	- 0,90%	1064,63	157,05	x	x	x
Mauzac (pop 2012 : 1134)	253,7	253,7	0,00%	253,7	x	x	x	x
TOTAL (pop 2012 : 48776)	13452,63	13335,26	- 0,90%	10453	1165,47	1554,97	49,2	112,62

Tableau 9 Quantités de déchets qui sont transférées par le quai de transfert 2011-2012

LE TRANSPORT

Le transport est l'opération qui consiste à assurer l'acheminement des déchets collectés et transférés vers l'installation de traitement pour lesquelles ils sont destinés.

Le service est assuré principalement en semi remorque complété par des camions remorque, pour optimiser les déplacements selon le type et la quantité de déchets transportés.

La collectivité fait appel à différents prestataires pour le transport des déchets qu'elle collecte.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

La communauté des communes du Volvestre collecte différents types de déchets. De ce fait, ces déchets subissent différents types de traitement en fonction de leur nature : *(source ADEME)*

→ Le recyclage :

Le recyclage consiste en un retraitement de matériaux ou substances contenues dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leurs fonctions initiales ou d'autres fins.

Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas notamment la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique ou les opérations de remblayage.

→ La valorisation :

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

La valorisation énergétique :

C'est l'utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

→ La réutilisation ou réemploi :

Opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation est une forme particulière de réemploi.

→ L'élimination :

L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, de transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa précédent.














COLLECTE	DECHETS COLLECTES	REPRENEURS	MODES DE TRAITEMENT		
            	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	→	ISDND	VALORISATION ENERGETIQUE	
	EMBALLAGES MENAGERS	PAPIERS - JRM		SIVOM	RECYCLAGE
		CARTONS		VEOLIA	RECYCLAGE
		ACIER		CMS	RECYCLAGE
		ALUMINIUM		SAICA	RECYCLAGE
		PLASTIQUES		VALORPLAST	RECYCLAGE
	VERRE	→	VOA VERRERIE D'ALBI	RECYCLAGE	
	GRAVATS INERTES PURS	→	DECHETTERIE DE CARBONNE	REMBLAIS	
	TOUT VENANT DIB	→	ISDND	VALORISATION ENERGETIQUE	
	DECHETS DE JARDIN	→	DECHETTERIE	REUTILISATION	
	FERRAILLES BATTERIES	→	CMS	RECYCLAGE ou DEPOLLUTION - DESTRUCTION (pour batteries)	
	BOIS	→	SARL GAJAN	REUTILISATION	
	PNEUS	→	DROHE	RECYCLAGE	
	HUILES MINERALES	→	VEOLIA - ECOGRAS	DEPOLLUTION - RECYCLAGE	
	DECHETS DANGEREUX DES MENAGES	→	EOVAL	DEPOLLUTION - DESTRUCTION	
DASRI	→	ARC HYGIENE ENVIRONNEMENT	ELIMINATION		
DEEE	→	ECOSYSTEMES - ENVIE	RECYCLAGE		

Tableau 10 Différents modes de traitement des déchets

→ **LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES** collectées en porte à porte, les refus de tri, ainsi que les Déchets Industriels Banaux de déchetteries sont transférés vers l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux du PIHOURC. Là, les déchets y sont enfouis. Les jus recueillis sont traités, le gaz produit (méthane) est capté et aspiré jusqu' à la centrale de valorisation pour produire de l'énergie électrique.

→ **LES EMBALLAGES RECYCLABLES** collectés en porte-à-porte, les papiers et les cartons de déchetteries sont transférés vers le centre de tri du SIVOM de St Gaudens Montréjeau Aspet. Dans un premier temps, à réception, ils sont triés pour éliminer les éventuels déchets non recyclables constituant le refus de tri. Ils sont ensuite triés par catégories pour être mis en « balles ». Pour finir, ils sont transportés vers les différents repreneurs de matières pour être recyclés, conformément au contrat qui lie la collectivité avec l'éco-organisme Eco-Emballages.

En 2012, il y a eu 108 tonnes de refus de tri renvoyé vers le centre d'enfouissement.

→ **LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES** (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux DASRI, Déchets Ménagers Spéciaux DMS, huiles minérales et batteries) sont collectés en déchetteries pour être éliminés conformément aux réglementations en vigueur par des entreprises compétentes.

→ **LES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)** sont collectés en déchetteries. C'est l'éco-organisme Eco-Systèmes avec lequel la Communauté de Communes a signé une convention pour le recyclage des DEEE, qui est en charge de leur enlèvement et de leur transfert vers les sites de démantèlement avant recyclage.

→ **LES METAUX ET LES PNEUS** issus des déchetteries sont également repris par des repreneurs chargés de les recycler.

→ **LES DECHETS VERTS** issus des déchetteries sont broyés pour constituer un pré-compost pouvant être valorisé en culture agricole.

→ La collectivité a établi un partenariat avec l'association **EMMAÛS** en proposant une benne de récupération à l'entrée de la déchetterie de Carbonne. L'association a la possibilité de récolter une partie de ces déchets afin de leur donner une seconde vie après réparation.

→ **LES DECHETS INERTES**, quant à eux, sont utilisés pour le comblement de la gravière de la déchetterie de Carbonne.

→ **LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE** est un bon moyen de valorisation des déchets fermentescibles et des déchets de jardins en produisant du compost qui peut être utilisé en culture ou en paillage. Sur l'ensemble du territoire, le compostage domestique est pratiqué sur la base du volontariat à domicile. Il est difficile d'évaluer le nombre de composteurs en réelle activité et combien de litres de déchets sont soustraits des OMR vers le composteur par foyer.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire la production de déchets et/ou améliorer leur caractère valorisable et/ou réduire leur dangerosité.

La CCV s'engage dans de la prévention quantitative, dans le but d'éviter, réduire ou retarder l'augmentation des flux de déchets. Pour ce faire, elle encourage et accompagne la pratique du compostage domestique depuis de nombreuses années (une page du site internet de la CCV y est attribuée).

La collectivité met également à disposition des usagers des autocollants STOP PUB à coller sur les boîtes à lettre afin de ne plus recevoir de publicités et réduire ainsi la quantité de papier jetés dans le bac jaune.

La CCV s'engage dans une démarche de prévention qualitative par rapport aux déchets collectés : elle s'assure que leur traitement est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur visant à garantir une parfaite maîtrise de la chaîne de traitement et dans le respect de l'environnement.

La Communauté de Communes a créé une mission de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets pour les communes et les associations. Cette mission est assurée par une commission ad hoc, dont les membres, M. et Mme Tri constituent les interlocuteurs privilégiés des associations et des mairies pour le tri sélectif et la réduction du volume des déchets sur leurs communes respectives.

Bilan de collecte des déchets ménagers

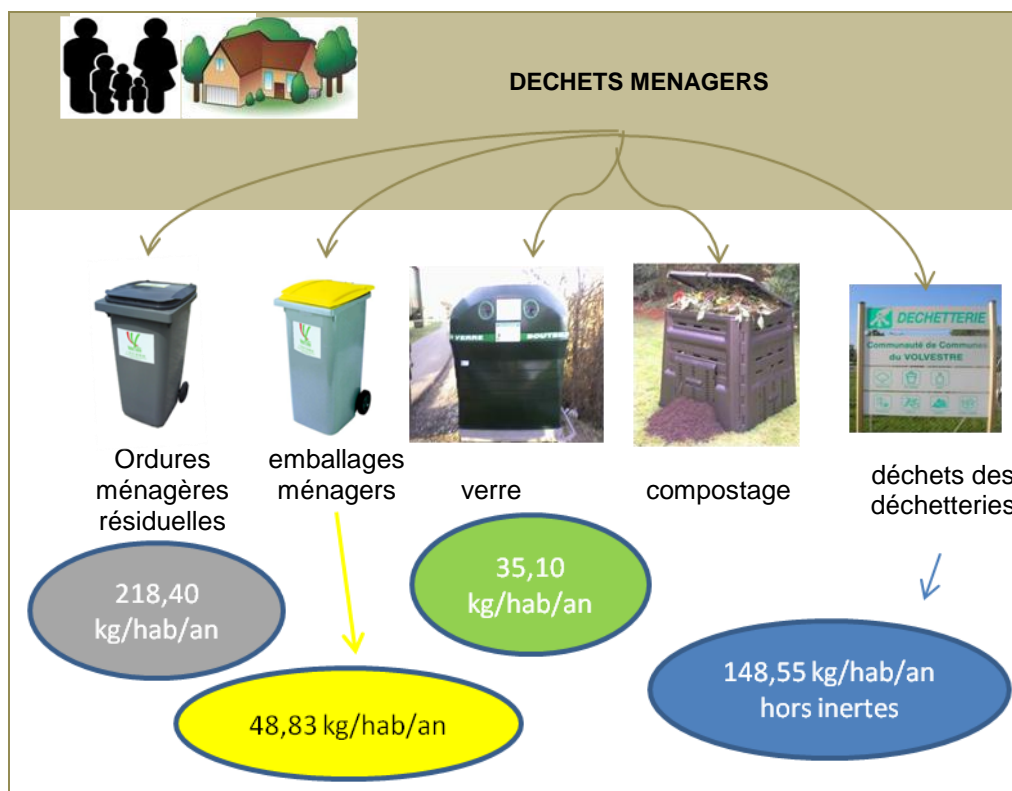


Figure 2 Bilan des collectes des déchets ménagers

LE PERSONNEL

→ L'ÉQUIPE TECHNIQUE

EFFECTIFS 2012	
Agents de collecte	14
Agents de déchetterie	5
Responsable du quai de transfert	1
Mécanicien	1
Ambassadeurs du tri	2
Agent administratif	0,5
Technicien	1
Directeur des Services Techniques	1

Tableau 11 Effectif du service technique

Le service technique de la CCV est conduit par un Directeur des Services techniques avec l'appui de deux vices présidents en charge de l'environnement.

Un technicien des collectes et des déchetteries coordonne le service sur les différents sites (quai de transfert, déchetteries, atelier mécanique) ainsi que les moyens humains et matériels qui sont dédiés au service.

Un ambassadeur du tri prend en charge la communication sur le territoire en ce qui concerne les déchets et le tri sélectif plus spécifiquement. A compter de juin 2012, une ambassadrice du tri a été recrutée sur le poste vacant.

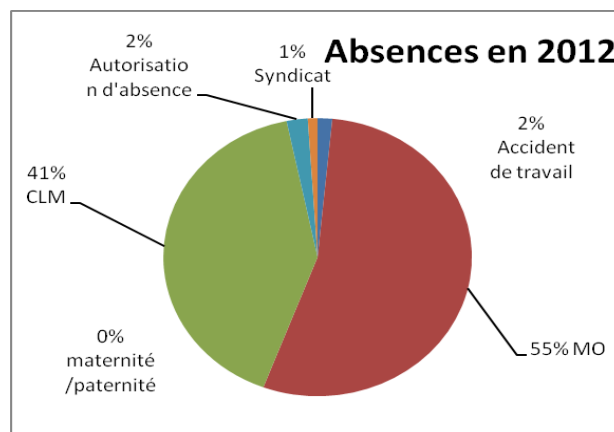
Une secrétaire est présente à mi temps pour assurer les tâches administratives du service.

→ ABSENCES EN 2012

Tableau 12 Bilan des absences en 2012

Absentéisme (en jours)	2011	2012	Evolution 2011/2012
Accident de travail	22	21	- 4.55%
MO (Congé pour maladie)	543	743	36.83%
CLM (Congé pour longue maladie)	384	562	46.35%
Maternité/paternité	113		0%
Autorisation d'absence	17,5	30,5	74.29%
Syndicat	32	14	- 56.25%
Total jours d'absence	1111,5	1357,5	22.13%
Nbre moyen d'agents pour la période donnée	27,5	25,5	
Taux d'absentéisme	11,07%	14,59%	
évolution n/n-1	17 %	22%	

Graphique 1 Répartition des absences du service technique en 2012



LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA PRÉVENTION

Tout au long de sa carrière, un agent a l'opportunité de se former. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est l'établissement public chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels des collectivités locales, et de l'organisation de certains concours et examens.

Certains ont pu suivre, outre la formation d'intégration dans la fonction publique territoriale organisée par le CNFPT, certaines formations comme les ateliers des savoirs et des compétences.

Un ambassadeur du tri ainsi que les responsables de déchetterie ont suivi une formation sur les DEEE, organisée par Eco système. Ils ont pu à ce titre visiter le centre de traitement des petits appareils en mélange et l'atelier de démantèlement des écrans à Portet sur Garonne, sur le site d'Envie ainsi que le centre de traitement des gros électroménagers hors froid sur le site de AFM Derichebourg à Colomiers.

L'ensemble des conducteurs de poids lourds de la communauté a suivi une formation de conduite obligatoire FCO en 2012. Cette formation a été dispensée suite à la réalisation de tests psychotechniques.

L'hygiène et la sécurité sont également des thèmes récurrents en matière de prévention. Des formations sont dispensées aux agents tout au long de l'année. Des conseillers de prévention sont également présents sur chaque sites.

Des **procédures de sécurité** sont mises en place pour prévenir, réduire ou éliminer tout élément présentant un risque potentiel et à chaque fois que cela s'avère nécessaire et indispensable (utilisation de matériels, déplacement sur site...etc.). La sécurité vis-à-vis des personnes, des matériels et de l'environnement est ainsi préservée.

C'est pourquoi, la première cible est le personnel de la collectivité avec notamment le **port obligatoire des EPI** (Equipement de Protection Individuel).

Les procédures mises en place concernent entre autres : les déchetteries, le quai de transfert, les collectes des déchets ménagers, le mécanicien.

COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

→ MARCHES ET CONVENTION PASSEES EN 2012

	Marchés publics année 2012	FOURNISSEURS PRESTATAIRES	Montant de la prestation
RECETTES	Reprise des produits de déchetteries (ferrailles et batteries)	CMS	Ferrailles et batteries 47 604,28 € HT
DEPENSES	Reprise des produits de déchetteries (bois)	SARL GAJAN	17 846,65 € HT
	Reprise des produits de déchetteries (DMS)	EOVAL	14 466,1 € HT
	Broyage et évacuation des branchages de déchetteries	TERRALYS	26 364,78 € HT
	Fourniture de collecteurs de DASRI, collecte et traitement	ARC HYGIENE ENVIRONNEMENT	3 532,67 € HT

Conventions année 2012	FOURNISSEURS PRESTATAIRES
Enlèvement et transport du verre	BIOVERRE
Transport et Traitement des ordures ménagères résiduelles	SIVOM de St Gaudens-Montréjeau-Aspet
Transport, Tri et Traitement des recyclables secs	SIVOM de St Gaudens-Montréjeau-Aspet

Tableau 13 Marchés publics et conventions passées en 2012

→ DÉPENSES 2012

DEPENSES 2012	2011	2012	Evolution
Charges de structures et communication	161 440 €	229 646 €	42,20%
Pré collecte et collecte	1 166 251 €	1 188 072 €	1,90%
Transport	272 704 €	330 319 €	21,10%
Traitement	698 648 €	646 818 €	- 7.40%
Enlèvement des déchets dangereux	7 478 €	18 423 €	146,40%
TOTAL CHARGES	2 306 523 €	2 413 278 €	4,60%

→ RECETTES 2012

RECETTES 2012	2011	2012	Evolution
Ventes de matériaux et prestation à des tiers	329 331 €	331 580 €	0,70%
Soutiens	201 046 €	288 944 €	43,70%
Aides	20 481 €	17 522 €	- 14.40%
TOTAL PRODUITS	550 859 €	638 046 €	15,80%
TEOM (Contribution des usagers)	1 162 572 €	1 229 208 €	5.70 %
RS	53 215.95 €	85 752.49 €	61.10%
Tva acquittée	74 557 €	72 798 €	- 2,40 %

→ SOLDE A FINANCER PAR LE BUDGET GENERAL

	2011	2012	Evolution
Coût aidé TTC du service (Charges – produits + tva acquittée)	1 830 220 €	1 848 030 €	1%
Solde à financer par le BUDGET GENERAL (coût aidé TTC - contributions des usagers)	614 434 €	533 069 €	- 13.20%

→ €/TONNES ET €/ HABITANTS DESSERVIS

€/ tonnes	2011	2012	Evolution
Total charges	175,30 €	196,60 €	12.20%
Total produits	41,90 €	52 €	24.10%
TEOM	88.3 €	100,20 €	13.50%
* RS (OM)	11.3 €	18.6 €	64.60 %

€/habitants desservis (20653 en collecte et 27710 en déchetterie)	2011	2012	Evolution
Total charges	112 €	109,70 €	- 2,10%
Total produits	26,70 €	28,40 €	6,40%
TEOM et RS	58,90 €	60,10 €	2,00%
* RS (OM)	719.13 €	1113.66 €	54.9 %

* La redevance spéciale est appliquée aux **professionnels** et concerne uniquement le flux des ordures ménagères :

Entreprises assujetties :
74 entreprises en 2011
77 entreprises en 2012

Tableau 14 Tableau des couts en 2012

RELATIONS EXTERNES ET COMMUNICATION

La Communauté de Communes s'engage dans des échanges fréquents avec les différents acteurs sur son territoire.

Pour que le périmètre d'action de communication aille plus loin que les frontières du territoire, la Communauté alimente et fait vivre son site Internet **www.cc-volvestre.fr**.

Afin d'informer au plus près les habitants du Volvestre, le bulletin d'informations « **Ensemble** » est publié deux fois par an. Ce mode d'information vient compléter le précédent.

Articles du Bulletin Ensemble

Plusieurs articles donnent une information pratique aux usagers du service : la date des encombrants, l'emplacement des nouveaux points de collecte textile, le rattrapage des jours fériés. Il donne également des informations plus générales : la mise à disposition de stop pub pour la réduction des déchets de la boîte à lettres, le recrutement d'une nouvelle ambassadrice du tri ou encore la mise en place d'une benne de réemploi EMMAUS à la déchetterie de Carbonne. Le journal rappelle également les consignes de tri à travers la diffusion de son guide du tri ou encore un rappel sur les déchets à déposer dans les récups verre.

La presse et la radio locale constituent également des relais d'informations essentiels : Le petit Journal, La Dépêche du Midi, Radio Galaxie.

Article de la Dépêche du Midi paru le 31/01/2012 :



The screenshot shows a news article on the website of the Communauté de Communes du Volvestre. The page has a navigation bar with categories like GRAND SUD, ACTU, ECONOMIE, SPORTS, SORTIR, MAGAZINE, ANNONCES, and SERVICES+. Below the navigation bar, there are regional links including TOULOUSE, ARIÈGE, AUDE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, LOT-ET-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, and TARN. The article title is "Carbonne. Programme de ramassage des encombrants dans le Volvestre." and it is dated "Publié le 31/01/2012 à 09:46". The main text of the article lists the dates and locations for the collection of bulky waste: Friday 03 February 2012 for Castagnac-canens-Labour-Lapeyrère-Massabrac; Friday 10 February for Gouzens-Lahitère-Montbrun Bocage and Saint Christaud; Friday 17 February for Montesquieu Volvestre; Friday 24 February for Rieux Volvestre, Goutevernisse, and Gensac sur Garonne; Friday 02 March for Salles sur Garonne, Saint Julien, Lavelanet de Comminges; Friday 09 March for Latrape, Lacaugne-Mailholas-Bax; Friday 16 March for Carbonne; Friday 23 March for Marquèves-Montaut-Montgazin; and Friday 30 March for Saint Sulpice sur Lèze. The article also provides a contact number for registrations: 05 61 90 99 60. The source is cited as "La Dépêche du Midi".

Figure 3 Article paru dans la Dépêche du Midi

Radio Galaxie :

En 2012, les thèmes abordés lors des émissions enregistrées (avec un élu en charge de l'environnement et l'ambassadeur du tri) ont traités des services de collecte, du tri sélectif, des déchetteries, et du programme de prévention des déchets de l'ADEME. Cette année le choix des thèmes évoqués a permis de cibler un fait en particulier sur chaque intervention.

Date	Intervention
Mars	Verre
Avril	Carton
Mai	Prévention des déchets
Juin	Compostage
Juillet	Rôle ambassadeur du tri
Août	Manifestations locales
Septembre	Populations vacancières
Octobre	Déchets des travaux de rénovation ou de jardins
Novembre	Ramassage des encombrants

Tableau 15 Thèmes des interventions à Radio Galaxie en 2012

BILAN 2012

Aménagement des Services Techniques dans les locaux du 111 avenue de Toulouse

Prise de fonction d'un second ambassadeur du tri sur la vacance de poste

Mise à disposition de Stop pub dans les mairies et les sites de la CCV

Mise en place de colonnes textiles sur chaque commune

Prêt de colonnes à verre mobiles et de mise à dispositions de caissettes pour le tri des emballages ménagers et verre pour les manifestations locales, par le biais de M. et Mme TRI sur chaque commune

Mise en place de nouvelles filières de récupération des cartouches d'encre, piles, huiles alimentaires usagées en déchetterie

Mise en place d'une benne réemploi pour Emmaüs sur le site de la déchetterie de Carbonne

Multiplication des actions des Ambassadeurs du tri vers les collectivités, les usagers, les équipes de collecte, les professionnels et les différents partenaires

Equiper d'un nouvel outil pour la déchetterie de Carbonne : Acquisition d'un engin polyvalent

Accès des professionnels en déchetterie gratuit et illimité pour le dépôt des cartons (limitation des bacs jaunes à 2 x 660 litres)

Site Pilote à LATOUR : mise en place de points de regroupement sur la commune

PERSPECTIVES 2013

Mise en place d'animations dans les écoles avec les ambassadeurs du tri

Mise en place de ½ journées de sensibilisation sur les déchets en Mairie et en déchetterie

Mise en place de collecte de rattrapage pour les bacs jaunes (les collectes des bacs noirs sont déjà rattrapées) lorsque la collecte doit avoir lieu sur un jour férié

Etude pour la mise en place d'une collecte de cartons des professionnels sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Volvestre

Etude pour l'optimisation des déchetteries de la CCV

Optimisation 2 : Ajustement des circuits de collecte suite à la première optimisation en février 2013

Etude pour la mise en place du lavage de conteneurs sur les points de regroupement

En partenariat avec la chambre d'agriculture de Saint Gaudens et de l'ACVA (Association Cantonale de Vulgarisation Agricole du Comminges), étude pour la mise en place d'une collecte pour les films agricoles usagés

Partenariat avec nouvel Eco organisme DASTRI : chargé de régir la filière des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Etude pour la récupération des déchets d'activité de soins des éleveurs

Partenariat avec nouvel Eco organisme ECO MOBILIER : chargé de régir la filière du bois

Mise en place d'un règlement de collecte

Compostage : Etude du gisement, développement d'actions sur le détournement des déchets

Prévention des déchets : réactualisation de la démarche de prévention des déchets (dans le cadre du Programme de prévention des déchets du Conseil Général)

Actualisation du document unique (suivi et prévention et la sécurité au travail), intégration des nouvelles fonctions de conseiller en prévention

Mise à jour des consignes de tri des papiers avec ECO FOLIO : signature d'une nouvelle convention

ANNEXE 1

PARTENARIAT AVEC LES ECO ORGANISMES

PRODUITS REPRIS	ECO ORGANISMES ACTUELS
AMPOULES	RECYLUM
DEEE	ECOSYSTEME
TEXTILES LINGE DE MAISON CHAUSSURES	ECO TLC
PILES ACCUMULATEURS	COREPILE
CARTONS	ECO EMBALLAGES
VERRE	ECO EMBALLAGES
ALUMINIUM	ECO EMBALLAGES
ACIER	ECO EMBALLAGES
PLASTIQUES	ECO EMBALLAGES
PAPIER	ECO FOLIO

PRODUITS REPRIS	ECO ORGANISMES A VENIR
BOIS DE MOBILIER	ECO MOBILIER
DASRI	DASTRI